

Conseil municipal du vendredi 5 décembre 2025 19 h 30

Présents : Thierry DUBOIS, Claudine GOUYON, Francis PASTISSIER, Céline AUFFRAY, Joël DUMOND, Franck GOBERT, Jacky DUBOIS, Béatrice GORON

Absents excusés : Anne Sophie MORENA, Alain BARBAZANGES, Karine PECHEYRAND

Secrétaire de séance : Joël DUMOND

Le PV du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Ressources Humaines

CNP : comme chaque année il est procédé au renouvellement du contrat avec la CNP. Il concerne les congés pour raison de santé, congés maternité et ATMP.

Par ailleurs, nous avions confié précédemment la gestion pour compte au centre de gestion des collectivités territoriales, le conseil est appelé à se prononcer sur son souhait de renouveler le contrat avec la CNP et d'en confier la gestion au CGCT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat avec la CNP et sa gestion pour compte par le CGCT.

Mutuelle : Le décret N°2022-581 du 20 Avril 2022 prévoit une participation obligatoire des Collectivités territoriales à compter du 01/01/2026 à participer à la mutuelle des agents contractuels ou fonctionnaires.

La participation de la collectivité peut consister en une prise en charge partielle des cotisations à une mutuelle labelisée (attestant de son caractère social et solidaire) à laquelle les agents ont souscrit **individuellement**.

Elle peut aussi consister en un **contrat collectif** proposé par votre collectivité. L'adhésion au contrat collectif peut être facultative ou obligatoire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à solliciter le CST sur la base d'une participation de 15 € /mois/agent

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le maire à solliciter le CST. Il fixe le montant de la participation de la commune à 15 €/mois/agent.

Rifseep (arrêté du maire) : pour information une prime de fin d'année est versée aux agents comme précédemment.

Travaux

Démolition du four

Le devis de Louis DURU d'un montant de 3000 € HT est validé sous réserve que les travaux soient réalisés au premier semestre dès lors que le terrain sera praticable et en accord avec les propriétaires concernés par le passage de l'engin.

Local associatif

Le plombier doit passer pour vérifier le chauffe-eau. Monsieur Mazounie est venu pour rectifier le défaut dans le plancher.

Démoussage toiture salle polyvalente

Les devis circulent. Des précisions sont nécessaires. Une décision sera prise au prochain conseil dès lors que les informations demandées auront été fournies.

Voirie

Voie intercommunale de La combe bornage Boisselot-Faurie épouse Gibiat/Denis.

Madame le Maire a été sollicitée par madame Denis. La modification de sa parcelle et de celle de sa mère n'a pas été actée. Un bornage est nécessaire.

Le conseil valide à l'unanimité le bornage concernant les parcelles concernées et autorise Madame le Maire à contacter le géomètre. Les frais seront à la charge de la commune.

Proposition d'achat chemin Gibiat

Changement de présidence du conseil. Madame le Maire, concernée, se retire. Monsieur Thierry DUBOIS, 1^{er} adjoint au maire par délégation de Mme le maire :

Terme de la procédure. Une mise en demeure a été envoyée aux riverains. La proposition qu'ils font s'appuie sur les tarifs pratiqués dans d'autres communes, les tarifs circulent.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition des époux GORON pour l'achat du chemin rural de Gibiat pour un montant de 300 €. Il autorise le premier adjoint au maire par délégation à procéder à la cession du chemin rural de Gibiat pour la somme de 300 € aux époux GORON, riverains et à transmettre au notaire de la commune tous les éléments nécessaires à l'acte.

Reprise de la présidence par Madame le maire.

Emplois :

Des trous ont été repérés sur différentes voies (Libouroux, rue de la Gane, les Pradelles, chemin du Tunnel...). Il est prévu d'effectuer des emplois en partenariat avec la commune de Saint Paul fin du premier trimestre 2026.

Budget 2026

Ouverture de crédits : Comme chaque année il est demandé au conseil l'autorisation de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Le conseil valide à l'unanimité.

Questions diverses

Pour information

Vie locale

Après-midi enfant 10/01. L'APE souhaite inviter les enfants de l'école ainsi que ceux de la commune à profiter de l'exposition des miniatures de train prévue pour les vœux. La commune prend le goûter des enfants à sa charge.

Vœux 11/01 : La commune prend à sa charge l'intervention de l'association des miniatures de train (location camion, frais d'essence...).

Convention chasse : Une nouvelle convention pour 3 ans sera proposée à la signature du nouveau président début janvier. Les termes restent inchangés. Le conseil relève la bonne tenue du local et les relations cordiales avec l'équipe des chasseurs.

Le nouveau jour de collecte des ordures ménagères sera le mercredi en semaine paire.

Le conseil est clos à 21 heures 30